



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 60329

Texte de la question

M Jean-Yves Chamard demande à M le ministre de la santé et de l'action humanitaire de lui apporter des précisions sur le plan national de lutte contre les infections nosocomiales qui sont, dans le seul secteur public, responsables de 800 à 1 000 décès annuels. Il lui demande notamment dans quels délais pourront être mis en place le comité technique national et les comités de coordination interrégionaux. Il souhaiterait par ailleurs que soit dressé un bilan de la campagne d'information menée auprès de tous les agents des hôpitaux publics.

Texte de la réponse

Reponse. - La lutte contre les infections nosocomiales est une préoccupation constante du ministère de la santé et de l'action humanitaire. Pour 1992, la circulaire du 24 décembre 1991 en a déterminé les objectifs prioritaires, précise les modalités d'organisation et indique les moyens à mettre en œuvre. Pour 1993, des moyens équivalents seront dégagés en personnels qualifiés, équipements, entretien des locaux et matériels, formation et évaluation. Parallèlement, l'arrêté du 3 août (Journal officiel du 18 août) a créé un comité technique national des infections nosocomiales et des centres de coordination pour renforcer la capacité des établissements publics et privés à prévenir ces infections, à partir d'un programme national de prévention, pour former les personnels en hygiène hospitalière et pour développer la recherche. Enfin, tous les établissements ont reçu les 100 recommandations pour la surveillance et la prévention des infections nosocomiales formulées par le groupe de travail sur les infections nosocomiales du conseil supérieur d'hygiène publique de France.

Données clés

Auteur : [M. Chamard Jean-Yves](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60329

Rubrique : Hôpitaux et cliniques

Ministère interrogé : santé et action humanitaire

Ministère attributaire : santé et action humanitaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 1992, page 3342